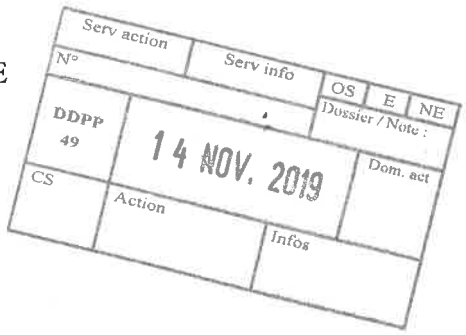
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE



DIRECTION DE L'INTERMINISTERIALITE
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE
Bureau des procédures environnementales et foncières

RECEPISSE DE TRANSFERT D'EXPLOITATION

Le Préfet de Maine et Loire,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de l'environnement et notamment l'article R. 512-68 ;

Vu l'avis de l'inspection des installations classées du 24 octobre 2019;

Accuse réception à Monsieur Yohan LEROUX dont le siège social est, Le Sablon – 72800 DISSÉ SOUS LE LUDE, de sa déclaration reçue le 19 mars 2019, concernant le transfert à son nom de l'exploitation d'un élevage de porc situé « Le Vigneau » – Chigné – 49490 NOYANT VILLAGES précédemment exploité par le GAEC LEROUX-GUERIN, qui est réglementé par un arrêté préfectoral D3-2005-n°651 du 23 septembre 2005 au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Monsieur Yohan LEROUX, devra se conformer aux prescriptions édictées par la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement concernant son établissement.

Fait à ANGERS, le 4 novembre 2019

Pour le préfet et par délégation,
Le chef de bureau,

Valérie GRENON